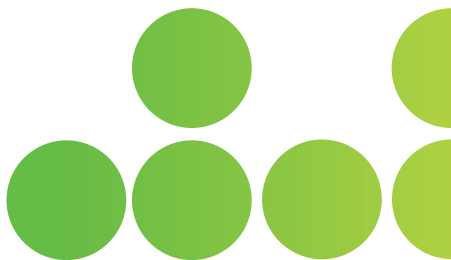


# LE COMPOSTAGE PARTAGÉ EN RÉSIDENCE



# LE COMPOSTAGE PARTAGÉ

Le compostage est un processus naturel qui permet de recycler et de valoriser les matières organiques du jardin et de la cuisine. Il faut savoir que 30% des ordures ménagères sont compostables.

## Les intérêts du compostage

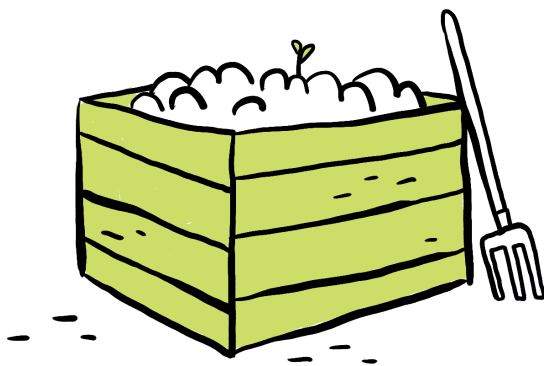
- réduire de 30 % le volume de ses déchets,
- contribuer à la préservation de l'environnement,
- obtenir un fertilisant de qualité pour ses jardinières privatives et parterres collectifs
- créer du lien social entre résidents.

## Fonctionnement d'un site de compostage collectif

Chaque foyer volontaire dispose d'un bio-seau fourni par Versailles Grand Parc. Il permet de stocker les bio-déchets\* chez soi quelques jours. Les résidents sont accompagnés et guidés par des référents.

Une aire (30 m<sup>2</sup> environ) est ensuite mise en place. Elle est composée de trois composteurs ayant chacun un rôle spécifique :

- **Bac d'apports** : Il s'agit du composteur dans lequel est vidé régulièrement le contenu des bio-seaux.
- **Bac de maturation** : Vide au démarrage, ce bac est rempli avec le contenu du bac d'apports lorsque ce dernier est plein. Il permet de faire mûrir le compost pendant quelques mois. Il ne faut rien y déposer. Les référents surveillent dès qu'il est prêt à l'emploi.
- **Bac de matière sèche** : Ce bac est une réserve où sont stockés les déchets secs (broyats de branchage, feuilles mortes). Il ne faut rien y déposer.



\* les bio-déchets sont les déchets biodégradables solides des ménages qui comprennent : les déchets alimentaires, les déchets verts, les papiers et les cartons.



## Les 3 étapes clés

1

Je vide dans mon bio-seau les bio-déchets préalablement coupés en morceaux. Plus les déchets seront fragmentés, plus leur décomposition sera rapide.

2

Je mets du broyat à chaque apport, cela évite que le compost s'asphyxie. En règle générale, 1 volume de broyat pour 1 volume de bio-déchets.

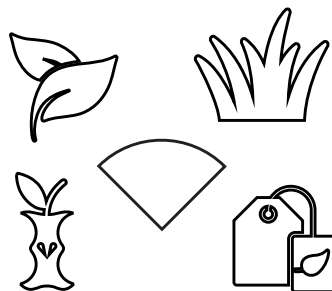
3

J'étales, je mélange et j'enfouis les matières pour apporter de l'oxygène, indispensable à la vie des micro-organismes, qui décomposent les déchets.

## Quelles matières composter ?

### Principe à retenir : Equilibre entre les matières

- **50% de déchets verts humides** : épluchures, restes de fruits et légumes, fleurs, feuilles vertes, plantes, fruits et légumes abimés, thé, tisanes, infusion, filtres et marc de café.
- **50% de déchets bruns secs** : broyat, feuilles mortes, boîtes cartonnées en morceaux, litières de rongeurs herbivores, essuie-tout.



Remarque : Si des déchets bruns sont présents dans votre bio-seau, il faut diminuer la quantité de matière sèche apportée dans le composteur afin de respecter l'équilibre.

## Les déchets interdits

- Os, coquillages
- Cigarettes
- Sac d'aspirateur
- Viande, poisson
- Métaux, verre
- Excréments, litière de chats
- Lingettes et couches
- Agrafes
- Terre, sable, cendres
- Plastique
- Imprimés couleur
- Mauvaises herbes montées en graines
- Charbon de barbecue
- Papier glacé, photos, revues

# BIEN UTILISER SON COMPOST

Après 8-10 mois, le compost obtenu est mûr. Il peut être utilisé en mélange avec la terre pour le rempotage : Mélanger 1/3 de compost à la terre ou au terreau. Excellent fertilisant, le compost contribue à la vie du sol et à la bonne santé des plantes.

**En paillage :** cela consiste à recouvrir le sol avec de la matière organique et permet de :

- Fertiliser le sol,
- Limiter l'érosion et le développement des mauvaises herbes,
- En période froide, maintenir la chaleur dans le sol et limiter le gel,
- En période chaude, apporter de la fraîcheur et limiter les arrosages.



VersaillesGrandParc.fr

01 39 66 30 00



du lundi au vendredi  
de 9h à 12h et de 14h à 17h



## EN ROUTE POUR LE ZÉRO DÉCHET !

Retrouvez toutes les astuces pour réduire le poids de votre poubelle et faire des économies dans ce guide édité par Versailles Grand Parc !



 FLASHEZ-MOI

**Votre référent composteur**



**VersaillesGrandParc**  
communauté d'agglomération

6 avenue de Paris - CS10922  
78009 Versailles Cedex  
environnement@agglovgp.fr